Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1983)
Heft: 697

Titelseiten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 697 15 septembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Yvette Jaggi
Ursula Nordmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Jeanlouis Cornuz
Daniel Winteregg

20 ANS

697

Domaine public

Petits domaines et grandes surfaces

Depuis 1947, la Constitution donne à la Confédération une mission difficile: celle de prendre des mesures «pour conserver une forte population paysanne, assurer la productivité de l'agriculture et consolider la propriété rurale». De toute évidence, il y a contradiction profonde entre les deux premiers buts — démographique et économique — assignés à la Confédération. D'où la fréquente incohérence de la politique agricole fédérale, qui hésite entre l'aide directe à la survie des exploitations familiales, l'encouragement aux méthodes de culture et d'élevage qui remplacent l'homme par le capital, un protectionisme toujours plus sourcilleux et la prise en considération «des intérêts des autres branches économiques et de la situation du reste de la population» (comme dit la Loi sur l'agriculture, art. 19, al. 1).

En raison même de la contradiction qu'il recèle, le mandat constitutionnel ne saurait être entièrement respecté. Pire, la politique agricole ne permettrait de poursuivre ni l'un ni l'autre de ses deux objectifs principaux: tandis que certains assurent que l'on freine l'accroissement de la productivité agricole sur notre mini-territoire de pays neutre, d'autres constatent que les paysans ne représentent plus même 6% de la population active et que le nombre des exploitations ne cesse de diminuer.

Cette évolution, c'est précisément celle, bien connue et apparemment jugée acceptable, qui a motivé la nouvelle initiative populaire, lancée la semaine dernière par la modeste «Association suisse (alémanique) pour la protection des petits et moyens paysans», avec l'appui logistique de Denner SA, et le soutien moral de la protection des animaux (contre les élevages industriels), de deux partis (Evangéliques et Action nationale), et des fermiers.
Curieux rassemblement en vérité, emmené par un étrange attelage. Quels intérêts communs peuvent-ils bien avoir, MM. René Hochuli, chef de file des paysans dissidents alémaniques, et Karl Schweri, patron d'une maison à succursales multiples qui vient de susciter à nouveau la colère paysanne en offrant à bas prix des tomates du pays? Nous l'avions déjà relevé dans DP en janvier dernier (no. 669): Denner vend désormais aussi des produits frais, et a donc les mêmes problèmes d'approvisionnement que ses principales concurrentes, Coop et Migros en tête.

Aussi bien, l'initiative «pour une protection des exploitations paysannes et contre les fabriques d'animaux» comprend deux volets: d'abord une définition du type d'exploitation (familiale, ayant sa propre base fourragère) destinée à bénéficier en exclusivité des mesures de politique agricole (subventions, contingentements, garanties de prix, etc.); et par ailleurs un système de prise en charge des produits indigènes, complété si nécessaire par des importations dûment taxées — les recettes à la frontière servant au financement des prises en charge. Bref, le premier volet pour Hochuli, le second pour Schweri. Ce qui n'exclut pas un bel élan de mutualité: l'aide aux exploitations paysannes et les subventions pour l'écoulement des produits peuvent être combinées, selon le projet des initiants.

Au reste, cette nouvelle «initiative en faveur des petits paysans» vient à point nommé prendre le relais de «l'initiative contre les importations excessives de denrées fourragères et contre les fabriques d'animaux», dont l'Union centrale des producteurs de lait (UCPL) va probablement décider le

SUITE ET FIN AU VERSO